

Privation occupationnelle

On définit la privation occupationnelle comme étant le manque d'engagements occupationnels d'une personne causé par des facteurs personnels et environnementaux (Christiansen, 2005). Pour être en état de privation occupationnelle face à une situation, il faut ne pas avoir rencontré celle-ci au préalable.

Dans le cas de Valérie, le manque d'engagement dans des occupations qui lui procurent du bien-être est la base d'une privation occupationnelle. La privation occupationnelle de Valérie est rapportée par le fait qu'elle ne commence pas à fréquenter l'université cette année. Celle-ci est reliée à des facteurs intrinsèques et extrinsèques. D'abord, Valérie n'avait pas des résultats académiques assez forts pour être admise en droit à l'Université de Montréal. Malgré qu'elle ait été acceptée dans ce programme à l'Université Laval à Québec, la distance du lieu et sa situation financière précaire l'empêchent de s'engager à aller étudier en droit dans la capitale. De plus, ses parents sont la source de sa volonté à son autonomie fonctionnelle (se référer au texte sur les valeurs). Son désir d'être autonome est la conséquence de la pression exercée par les parents pour voler de ses propres ailes, se trouver un emploi grâce à son diplôme d'études collégiales et subvenir à ses besoins. D'ailleurs, ils lui ont déconseillé de poursuivre ses études universitaires. Ainsi, son manque de ressources financières et la pression exercée par ses parents pour qu'elle soit autonome ont ainsi contribué à sa privation occupationnelle, car ils limitent les chances de Valérie à poursuivre ses études. En conséquence, Valérie a été influencée par ces facteurs dans son choix de vivre en appartement et de travailler à temps plein dans un centre d'appel pendant une année afin de payer ses études en droit à Québec. D'ailleurs, la jeune femme ne s'engage pas dans les interactions avec ses collègues de travail. Elle se prive ainsi des liens possibles qu'elle pourrait créer avec ceux-ci. Ces liens auraient un effet prometteur sur sa motivation au travail et son état psychologique. Comme elle choisit de ne pas entretenir de relations avec eux, Valérie ressent de la solitude et est peu motivée par son travail.

Nous retrouvons une situation de privation occupationnelle rapportée par Marc dont la fille est atteinte d'une forme de trisomie. Marc explique que sa fille ne pourra pas

effectuer des activités comme les autres enfants à cause de ses troubles cognitifs, ce qui représente une privation occupationnelle parce qu'elle ne vivra jamais une vie semblable à celle de son frère aîné.

Dans le domaine de la réadaptation, les ergothérapeutes font souvent face à des situations de privation occupationnelle de la part des clients. Comme l'ergothérapie préconise l'occupation comme étant un facteur déterminant de la santé, le thérapeute doit comprendre la situation de privation que vit un client et veille à ce qu'elle n'affecte pas son rendement occupationnel en favorisant le développement d'autres habiletés du patient afin de compenser sa privation occupationnelle.